



Commune des  
Ponts-de-Martel

# Sonnerie des cloches du Temple des Ponts-de- Martel à 6h15



Le 11 janvier 2011

Madame, Monsieur,

Début 2010, le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises dans le but de supprimer la sonnerie des cloches du Temple des Ponts-de-Martel à 6h15.

Soucieuses du bien-être de ses citoyens, les autorités exécutives ont alors consulté le Conseil de paroisse afin de s'assurer que cette sonnerie n'avait aucune signification religieuse.

Une fois cette information confirmée et de bonne foi, le Conseil communal a décidé de supprimer cette sonnerie, sans penser qu'il touchait à un élément très sensible.

Effectivement, suite à cette décision, la population a fortement réagi en faveur de la réintroduction de cette sonnerie.

Fort de cette expérience, le Conseil communal aimerait agir conformément à l'avis majoritaire des citoyens, raison pour laquelle nous vous consultons aujourd'hui.

De ce fait, nous vous serions reconnaissants de retourner le bulletin réponse ci-dessous, dûment complété, **jusqu'au 15 février 2011** à l'administration communale.

Les coordonnées de chacun resteront à usage interne et ne seront en aucun cas publiées au contraire des résultats de cette enquête qui serviront de base de décision pour le Conseil communal.

Dans l'attente de vos nombreuses réponses et en vous souhaitant une heureuse année 2011, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Conseil communal

✂ -----

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Avis :  Les cloches **doivent** sonner à 6h15     Les cloches **ne doivent pas** sonner à 6h15     Sans avis

Remarques : \_\_\_\_\_